

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion de Bureau du : 28 Avril 2011

Date de la Convocation : 15 Avril 2011

L'An Deux Mille Onze le 28 Avril à 17 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Madame Janine KUC.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Alain LIARD.

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et fait le point avec les Membres présents des dossiers en cours.

DEMOLITION ANCIENS LOCAUX MERITOR

La partie confinement pour le retrait de l'amiante est bientôt terminée, la démolition va débiter dans les tous prochains jours, ces travaux sont prévus jusqu'à la fin Juin.

L'estimation du tonnage de matériaux de concassage qui va rester sur le site pour servir d'encaissement est de 3 000 m³.

COLLECTE D'AMIANTE DANS LES DECHETTERIES

La collecte d'amiante dans les déchetteries est un franc succès. Cette opération provoquée par le groupe de travail Développement Durable est vraiment une attente de la population.

Cette opération même s'il y a un coût devra être renouvelée pour les années à suivre.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Les consultations de Maîtrise d'œuvre sont en cours concernant les projets pour le CER et les vétérinaires.

Suite à cela nous laisserons les architectes travailler avec les responsables de chaque structure.

BIOCOMBUSTIBLES

Nous allons refaire une proposition à Biocombustibles sans parler de la plate forme de broyage, sur une parcelle de 6 000 m² où l'on pourrait installer les bureaux, un lieu de stockage et de vente de produits.

VOIE VERTE

Les travaux d'aménagement de la Voie Verte vont débiter en principe à la fin de cette année 2011 par le tronçon Louvigny ⇒ Grimbosq.

La seconde tranche en 2013 sera Grimbosq ⇒ Thury-Harcourt pour finir jusqu'à Clécy.

Monsieur VANRYCKEGHEM : est-ce que notre Communauté est associée à ce projet ?

Monsieur CHANDELIER : oui, la Communauté fait partie du Comité de pilotage, sur Thury-Harcourt nous avons un problème avec le tunnel.

Monsieur Sylvain MOREL : pourquoi ne pas faire une passerelle qui enjambe l'Orne ?

Monsieur CHANDELIER : c'est dans l'étude alternative menée par les Services du Département.

a) Compte Rendu de la dernière réunion du Bureau.

Le compte rendu de la dernière réunion de bureau est distribué aux Membres présents. Il leur est demandé de donner les observations sur la rédaction de ce compte rendu pour la prochaine réunion.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

b) Transfert de la compétence scolaire

1- SYNTHÈSE DE LA PRÉSENTATION DE M. GONY POUR LE TRANSFERT JURIDIQUE ET FINANCIÈRE DE LA COMPÉTENCE:

• Volet juridique :

Il existe juridiquement **3 types de compétences distinctes** : bâtiments scolaires (investissement et fonctionnement), service des écoles (mobilier, fournitures, gestion du personnel de service et ATSEM) et activités périscolaires (cantine et garderie : fonctionnement et investissement).

Proposition du groupe de travail : afin de conserver un relais officiel au niveau local pour assurer le fonctionnement au quotidien, il est proposé de laisser aux syndicats scolaires la compétence cantine/garderie et de prendre les 2 autres compétences. La communauté de commune confierait par convention, la **prestation de services** « gestion au quotidien, des bâtiments et du service des écoles ».

En cas de construction d'un nouveau groupe scolaire, le syndicat concerné aurait la possibilité de **déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage** de la partie cantine à la cdc. Les fonds de concours sont aussi possibles entre la cdc et ses communes membres (mais pas avec les syndicats).

• *Financement de la compétence :*

Le plus intéressant fiscalement et financièrement pour la collectivité (impact sur le CIF et la DGF) est de financer la compétence par les attributions de compensation. Il existe une formule de base pour le calcul de ces attributions, mais ensuite, c'est à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de déterminer les modalités du calcul des charges transférées.

Devant la complexité de ces calculs, le groupe de travail, sous le conseil de M. Gony, propose de faire appel à un cabinet conseil pour analyser les retombées juridiques du transfert (au niveau des syndicats existants, de la cdc et de la commune de Clécy), les impacts sur l'organisation du personnel (notamment secrétariat) et pour apporter un appui dans la définition du mode de calcul de l'évaluation des charges transférées.

Une fois cette étude réalisée, M. Gony propose de réaliser les simulations du transfert.

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président :

- à lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés.

2- RAPPEL DE LA PROCEDURE

- 1- Choix du **champ d'action de la compétence** (bâtiments/services des écoles/activités périscolaires)
- 2- Détermination du **financement de la compétence** : attributions de compensations (et/ou fiscalité)
- 3- **Evaluation des charges** et détermination de la **méthode de calcul des attributions de compensation** par la commission d'évaluation
- 4- **Délibération du conseil communautaire sur la méthode de calcul**
à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population
- 5- **Simulations financières**
- 6- **Délibération du conseil communautaire sur la prise de compétence** et donc de la modification de statuts de la cdc
- 7- **Délibération des syndicats scolaires sur changement de leurs statuts**
- 8- **Double délibération des communes** pour approuver la prise de compétence communautaire, les changements de statuts de la cdc et ceux des syndicats dont elles sont membres.

3- CALENDRIER

Début mai : lancement de la consultation

16 mai 2011 : présentation des propositions aux commissions finances et scolaire

Mai – août 2011 : intervention d'un cabinet conseil

Septembre 2011 : délibération du conseil communautaire sur la prise de compétence selon les modalités découlant de l'étude

Octobre 2011 : délibérations des communes et syndicats

1^{er} janvier 2012 : prise d'effet de la compétence.

Pourquoi ?

- Etre dans les premiers pour bénéficier de l'attribution de la DGF avec un nombre moins important de cdc
- Bénéficier d'un CIF supérieur à 0,50 qui garantit une DGF avec une progression
- Préparer l'échéance 2014 avec une DGF scolaire intégrale

Monsieur CHANDELIER : l'étude faite par le CAUE sur l'état actuel des bâtiments et la liste des projets d'aménagement et de réhabilitation est très bien réalisée cela permet de se projeter sur l'avenir concernant les investissements futurs.

Cette étude va être fournie aux Membres du Bureau en même temps que le compte-rendu.

Le Président tient à souligner la nécessité de garder des Elus responsables dans chaque groupe scolaire, notamment auprès des Conseils d'écoles.

Monsieur Sylvain MOREL : il faut bien équilibrer les charges de transfert entre les structures qui ont investi et les structures qui vont investir. Mais il ne faut pas négliger le personnel et le transfert de ces personnes.

Monsieur CHANDELIER : il faut une dynamique d'Elus et un noyau de proximité.

Monsieur COLLIN : du personnel peut rester dans les structures avec un système d'information décentralisé.

Monsieur CHANDELIER : il faut que le service soit le même dans l'ensemble des structures.

Monsieur Sylvain MOREL : attention le calcul des effectifs d'enseignants se fera sur le territoire de la Communauté et non par structure, nous pouvons avoir des surprises en cas de fermeture de classes.

Monsieur VANRYCKEGHEM : attention, il faut maîtriser les investissements, avec un petit groupe de travail reconnu pour la préparation des décisions.

Monsieur CHANDELIER : il faut que l'ensemble de nos enfants ait accès à la culture, à la musique et au sport.

Madame COURVAL : même service pour toutes les écoles ?

Madame KUC : si nous avons un bon service de proximité il n'y a pas de problème.

Madame COURVAL : le fait de se regrouper permettra d'organiser des groupements d'achat sur les produits, pourquoi pas des produits BIO avec des circuits courts.

Madame KUC : à-t-on une idée du coût de l'étude ?

Monsieur VALENTIN : nous allons faire cette consultation pour se rendre compte des prix proposés.

- Commission Locale d'évaluation des charges transférées.

Par délibération en date du 7 Décembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé de créer la Commission d'évaluation des charges, cette Commission était composée des Membres du Bureau, plus le Président et les Vice-Présidents.

Vu le changement de nombre de membres du bureau, il y a lieu de solliciter les Communes pour qu'elle nomme un délégué, puisque la réglementation oblige d'avoir un délégué par Communes membres.

Les Membres du bureau autorisent le Président à solliciter les Communes.

c) Réforme des collectivités territoriales

Monsieur LALLEMENT Préfet de Région a transmis un courrier en date du 5 Avril en demandant aux collectivités de se prononcer sur la réforme des collectivités et notamment sur le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) voir en annexe copie de ce courrier.

En annexe, copie du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général.

Il est rappelé que le schéma doit répondre aux objectifs suivants :

-la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire le rattachement des communes isolées à des groupements,

-la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre

-la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

A ce sujet, si notre Communauté prend la compétence scolaire, se posera le problème de la Commune de la Caine, qui fait partie du SIVOM DES COTEAUX et ne fait partie de notre Communauté. De ce fait la Communauté de Communes sera représentée par substitution au même titre que le Syndicat Scolaire secondaire.

Cette situation va pénaliser le SIVOM DES COTEAUX qui ne pourra plus obtenir de subventions DETR, pour ces investissements.

Monsieur Sylvain MOREL : il faut que la Commune de "La Caine" réitère sa demande d'adhésion à notre Communauté, car nous aurons des problèmes d'investissement au SIVOM des Coteaux.

Monsieur CHANDELIER : nous allons faire un courrier au Secrétaire Général.

d) Convention de partenariat entre le Centre d'hébergement du Traspy et le Kayak club de Thury Harcourt

Dans le cadre du partenariat avec le KCTH pour la mise en place de tarifs préférentiels des formules « tout compris », il y a lieu comme chaque année de signer une convention entre la cdc et le Kcth, ratifiant les tarifs de ces formules (voir projet en annexe).

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

e) Convention de partenariat pour la réalisation des aménagements sur les chemins, liés au topoguide de randonnée équestre du Pays Sud Calvados.

Le Pays Sud Calvados réalise un Topoguide de randonnée équestre, les Communautés de communes du Pays de Falaise, Condé Intercom, Suisse Normande et Bocage d'Athis de l'Orne sont compétentes pour le balisage et l'entretien des chemins de randonnée. Il est proposé, pour des raisons pratiques de réaliser en commun les aménagements sur les chemins (balisage, barres d'attache, panneaux d'info...) par le biais d'un groupement de commande régi par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Le coordonnateur serait la Communauté de communes du Pays de Falaise, qui assurerait le suivi administratif du marché (du lancement de l'appel d'offres à la signature des marchés en passant par les demandes de subventions). Chaque collectivité recevra ensuite un avis de sommes à payer correspondant aux dépenses de son territoire déduction faite des subventions obtenues. (voir modèle en annexe)

Pour mémoire, le montant estimé pour notre cdc est de 11 000€ HT avec une subvention espérée de 30% du CG ou du CR, soit un solde d'environ 7 650€.

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

f) Tarifs Centre d'Hébergement

Restauration

En 2009, après consultation auprès de différents traiteurs concernant la fourniture de repas pour notre centre d'hébergement, c'est le charcutier GOUDIER d'Aunay sur Odon qui était le mieux et moins disant pour la fourniture de repas.

Cette prestation a été assurée avec satisfaction depuis Décembre 2009, mais il s'avère que l'entreprise a fait faillite mi Avril.

Depuis en dépannage, il a été demandé à un traiteur de Thury Harcourt d'assurer cette prestation, mais avec un coût de fourniture très supérieure.

Un état comparatif est joint en annexe, mais il s'avère qu'il faut se poser la question :

Doit-on toujours assurer la prestation repas au vu de ces chiffres ?

Monsieur CHANDELIER : il est peut-être possible de voir avec le Syndicat Scolaire afin d'acheter des repas à la cantine surtout pour les groupes de jeunes.

Monsieur Sylvain MOREL : c'est une possibilité nous allons chiffrer le prix de fourniture d'un repas.

Il faudra voir avec la Maison de Retraite lorsqu'il y a des congés.

g) Fourniture de combustible bois pour la chaufferie du Centre Aquatique

A ce jour, l'approvisionnement de notre chaufferie bois était organisé par deux système de flux, l'un par livraison de copeaux de broyage de haies non séchés, émanant de la Société Pascal MARIE et stockés au local de Courmeron et l'autre par la Société Tranchant ou la Société Biocombustible directement livré en bois sec dans le silo enterré de 60 m³ au Centre Aquatique. Ces commandes étaient faites au coup par coup, sans convention particulière.

Afin de préciser les choses et comme la loi nous oblige, il est proposé d'effectuer une consultation auprès de différents fournisseurs.

Un cahier des charges a été élaboré avec les services de l'ADEME, (voir copie ci-jointe), il est demandé aux délégués l'autorisation de consulter différents fournisseurs.

Le Président est autorisé à consulter.

h) Location des locaux Agrial

Les locaux Agrial vont être libre à la mi-mai, le directeur d'Agrial que nous avons rencontré a fait une proposition de location pour un montant de :

- Magasin 400 m ² à 45 Euros le M ² , soit :	18 000,00 Euros
- Réserve 340 m ² à 35 Euros le m ² , soit :	<u>11 900,00 Euros</u>
	29 900,00 Euros

Le Bureau est d'accord sur le principe, mais demande à Monsieur CHANDELIER de négocier avec Monsieur RICHARD, afin qu'il nous propose un prix plus intéressant.

i) Préparation de la réunion des Maires et Secrétaires de Mairies du 13 Mai 2011.

La réunion des Maires, Délégués, Secrétaires de Mairie prévue le 13 Mai sera basée sur la signature du second Contrat de Territoire entre le Département et la Communauté de Communes, en présence de Monsieur Jean-Léonce DUPONT.

En début de réunion Monsieur GONY avec un collègue de la Trésorerie Générale va nous faire une analyse financière de notre Communauté en intégrant les projets et cela en présence de Monsieur JACOB le Secrétaire Général de la Préfecture qui pourra nous parler de la Carte de l'Intercommunalité.

j) Fourrière Intercommunale

L'accord de Caen la Mer pour pouvoir placer les chiens errants au chenil de Verson est en bonne voie.

Les chenils existants de Clécy et de Thury-Harcourt serviront de chenil d'attente.

Une visite des installations sera organisée et cette question sera vue en Conseil Communautaire.

k) Adgène frais inauguration des locaux

Le 17 Novembre 2011 a eu lieu l'inauguration des locaux d'Adgène et OSI Santé.

Nous avons prévu du fait que ce bâtiment était un bâtiment communautaire qu'Adgène payerait l'ensemble des factures avec prise en charge par moitié par notre structure.

Le Président est autorisé à signer les mandats correspondants.

l) Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.)

Réunion d'Association des Personnes et Organismes Associés (POA) dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Société NITRO BICKFORD à Boulon

Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Suisse Normande est associée aux réunions des POA pour le PPRT de **NITRO BICKFORD à Boulon.**

Il est nécessaire que le Bureau désigne son représentant.

A l'unanimité, les Membres du Bureau désignent :

- **Titulaire** : M. Paul CHANDELIER
- **Suppléant** : M. Jean-Claude LECLERC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER